

# INFOLETTRE

## VICARIAT

### DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS



*Bulletin d'informations – numéro 8*

*13 juin 2022*

### Élection pour la Province civile de France

Au lendemain de la proclamation de la III<sup>ème</sup> république et de ses lois anti congrégationnistes et la loi de Séparation de l'Église et de l'État (9 décembre 1905), les communautés religieuses n'avaient plus aucune reconnaissance légale. Elles ont créé ainsi des Associations sans but lucratif qui avaient été autorisées par la loi de 1901. Après la première guerre mondiale, le gouvernement de la République ne pouvant plus jouer sur le sentiment anticlérical de la population, car de nombreux prêtres et religieux avaient donnés leur vie pour la patrie dans les tranchées au côté des soldats, a permis aux communautés de faire des démarches en vue d'une reconnaissance légale. Toutefois la méfiance du côté de l'Église, avec raison, était de mise. Le régime Association loi 1901 restait privilégier mais quelques congrégations avaient obtenu la reconnaissance après de très longues démarches administratives jonchées d'embûches. En réalité, il faudra attendre quelques « affaires » de vols des biens des congrégations par des associations pour que l'État se penche de nouveau sur la question et ouvre plus facilement les portes pour la reconnaissance légale des congrégations. Nous avons profité de cette ouverture et après quelques mois de démarches, le ministre de l'Intérieur a reconnu l'entité civile et donc la personnalité juridique à la Province de France de la Congrégation de l'Ordre de la Très Sainte Trinité (décret du 20 août 1996). Tous les trois ans, un chapitre provincial de la Province de France devra se tenir pour procéder à l'élection du nouveau Conseil provincial.

Les frères de France se sont donc retrouvés les 3 et 4 juin dernier, sous la présidence du Fr. Roger Matton, pour élire les membres de ce Conseil provincial et aux différentes charges :

# **INFOLETTRE**

## **VICARIAT**

### **DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS**



- Loïc Huyghues-Despointes a été élu Ministre provincial
- Thierry Knecht (1<sup>er</sup> conseiller et économiste)
- Urbain Rakotosoa (2<sup>ème</sup> conseiller et secrétaire)
- Jean Marc Carbonell (3<sup>ème</sup> conseiller).

Nous leur souhaitons un très bon travail dans l’animation de la Province civile de France de ladite Congrégation.

***P. Roger Matton***  
***Ministre vicarial***